

un nouveau manifeste impérial ; que l'Empereur profitera de sa visite au concours régional de Beauvais pour révéler les nouvelles tendances de son gouvernement. C'est un bruit que le vous donne pour ce qu'il vaut. Un parti aussi de modifications ministérielles, et le nom de M. de Persigny est depuis deux jours bien souvent répété à la source. Je dois à la vérité de le dire il écorche bon nombre de spécialistes.

On lit dans l'Indépendance belge :
« Le bruit court qu'au conseil des ministres, qui a eu lieu ce matin, on aurait discuté les bases d'un programme de réformes sociales qui répondrait assez à ce que je vous disais hier ; mais aucune concession, ajoute-t-on, ne serait plus faite sur le terrain politique, et il paraît qu'on serait décidé à se départir de toute tolérance pour la presse à dater de mardi prochain. »

Au moment où le gouvernement impérial est obligé d'avaler humblement à Paris l'élection de M. Gambetta qui a dit en pleine sixième chambre le fameux mot de la bande, nous comprenons qu'on se mette à faire le fier avec la presse modérée.

CHRONIQUE LOCALE.

Nous avons reçu hier soir et ce matin plusieurs dépêches nous donnant les premiers résultats des scrutins de ballottage. Les bureaux de la préfecture ne s'ouvrant qu'à neuf heures et ne pouvant opérer en temps utile notre dépôt légal, nous n'avons pas cru pouvoir imprimer ces dépêches, car nous n'avons pas oublié, qu'il y a dix huit mois, nous avons subi une condamnation à deux mille francs d'amende pour avoir publié une dépêche sans autorisation.

M. A. Lesguillon, imprimeur-libraire, n'a pas eu nos scrupules et voici la dépêche imprimée qu'il a fait distribuer ce matin :

Rouen, 7 juin, 9 h. 50 soir (Reçu à Roubaix 8 juin 8 h. matin.)
Lesguillon — Roubaix.

« Lutte ou ne peut pas s'en vivre — résultat inattendu — coalition de tous intérêts contre nous — ami échoue à quelques centaines de voix — je demeurerai à Rouen auprès de mon ami, à tout événement. »

Nous espérons que M. Lesguillon ne subira pas comme nous les effets d'une loi trop rigoureuse, et nous nous en félicitons, car cette tolérance nous prouvera que l'autorité préfectorale ne veut plus user d'une sévérité exagérée en matière de presse.

Aussi, dès que les événements le nécessiteront, nous reprendrons notre service de dépêches qui a été naguère si utile au commerce de Roubaix.

M. Scamps nous adresse la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur, Quel que soit mon désir d'admettre comme véritables les réflexions contenues dans votre numéro du 2 courant, j'en suis déçu, bien à mon regret, par un simple coup d'œil jeté sur les faits. Je vous prie donc une fois encore de me prêter le concours de votre journal afin d'expliquer mes assertions du 28 mai.

sa part de soleil et d'air pur. Cette femme élégante, gâtée par la fortune et par l'amour, quittait sa couche de soie et de dentelle pour se lever à la nature paresseuse. Elle est assise sur le banc qui se trouve sur la terrasse que quand la belle saison attendait autour d'elle l'air vif des premières heures du jour, et qu'elle y rayonnait plus vaillamment lorsque le soleil faisait ruisseler l'or de ses rayons sur le château et sur le paysage.

Malgré une tristesse émue et songeuse, Mme de Jassières, semblait rechercher les images riantes et pures.

Quand elle se fatiguait à rester couchée vers le ruisseau, elle se relevait lentement, et, d'un geste plein de grâce, écartant de son front les boucles de ses cheveux, elle se découvrait et s'éloignait. C'était pour se promener encore ou pour rentrer chez elle, mais en gardant toujours une pose recueillie et contemplative.

Le jour où commença notre récit, Mme de Jassières s'était levée plus matin encore que d'habitude. Le visage caressé par une brise tiède et pleine de parfums, elle avait vu chaque rayon du soleil boire une goutte de rosée et entendu ses premiers chants du monde jaser. Puis après s'être longuement promené sur la terrasse, songeant à son rêve, toujours repris, jadis achevé, elle était rentrée dans son appartement.

Elle avait pris un livre, voulant peut-être, en occupant son esprit, échapper pour un instant à sa rêverie ; mais fixés sur une page du livre ouvert, ses yeux à demi fermés ne lisaient point. Renversée sur

« Depuis quand M. le Maire connaissait-il le décret du 2 septembre 1868 ? Il suffit de voir le votre journal du 15 mai dernier pour savoir que ce décret n'était plus un mystère à la mairie de Roubaix depuis le 14 novembre. Mais ce document n'intéressant pas les contribuables, on a jugé bon de le laisser dans les cartons jusqu'à ce qu'une communication officielle ou officieuse le livrât à la publicité le 21 février. Après cela, comment expliquer ce qui s'est passé dans la séance du 7 mars ?

« Je cite le compte rendu que vous en avez donné : « Plusieurs membres déclarent n'avoir jamais entendu parler du décret... M. le Maire lui-même ne peut donner les renseignements qui lui sont demandés... Si cette déclaration n'est pas un aveu de son ignorance, il ne nous reste plus qu'à nous mettre sur les bancs de l'école pour apprendre à fond les finesses du langage administratif. Je me tiens donc et je répète ce que j'ai déjà dit : Ce décret que M. le Maire connaît le 14 novembre 1868, il ne le connaît plus le 7 mars 1869, pour le connaître encore le 21 avril. C'est fort, mais c'est comme cela. M. le Maire a beau expliquer le retard dans la publication du décret en invoquant des procès en suspens. Tous les jugements étaient rendus depuis plus de six mois. Ce qui réduit à sa juste valeur un si pauvre argument. La vérité sans détours, voilà ce qu'il faut aux contribuables ; pas de faux fuyant qui, non seulement mettent ceux qui les emploient dans une espèce d'impasse, mais jettent la défiance dans le cœur des administrés qui se voient traités en enfants. »

« Quant à l'audience demandée à l'empereur, je fais les vœux les plus ardents pour son entière réussite ; puissent les entrailles de notre Souverain se sentir émus au récit de nos malheurs ! Puisse t-il accorder à la ville de Roubaix le secours si désiré et qui me serait si profitable. Mais je crains que le gouvernement reste sourd et confirme par son refus mon opinion à ce sujet.

« Malgré votre démenti formel, je maintiens ce que j'ai dit relativement à l'emprunt de 800,000 francs. Parmi les motifs exposés au Corps législatif pour justifier l'emprunt, le principal est celui des indemnités de l'émeute. Ouvrez votre journal du 3 mai 1868. — Le rapport ne dit-il pas : « Que cet emprunt est devenu nécessaire par suite des événements malheureux dont Roubaix a souffert depuis quelque temps ? Et quels événements ? Une épidémie, une crise industrielle, une émeute... pendant laquelle il a été commis des dégâts dont la ville a été judiciairement déclarée responsable. » Les conclusions à tirer de ces paroles sont si naturelles que je croirais offenser le lecteur et vous même, M. le Rédacteur, en vous développant mes réflexions personnelles. Je préfère passer de suite à la question des procès.

« Selon vous, l'administration est louable de les avoir soutenus jusqu'au bout. Le compliment, s'il est flatteur, n'est assurément pas au goût des contribuables et encore moins de leurs bourses. Qu'a donc fait l'administration pour mériter des éloges ? Comment ! Elle sait que la ville est responsable des dégâts ; qu'elle sera infailliblement condamnée à payer le double, le triple si on l'exige ; elle sait en outre qu'il n'y a pas de recours possible contre l'administration supérieure. La loi le dit, les avocats le répètent ; les conseillers, soucieux de nos intérêts, s'opposent à la poursuite des procès. Rien n'y fait. Elle se jette en aveugle dans cette voie fatale au bout de laquelle nous trouvons le jugement de la cour de Douai. Si cette conduite mérite des louanges, volons l'érection d'une colonne commémorative pour porter jusqu'à nos arrière-neveux l'étan de notre reconnaissance.

« En attendant, contribuables, inclinons-nous et payons. »

PH. SCAMPS.

Roubaix, 5 juin 1869.

« Tout le débat entre M. Scamps et nous se résume en deux inévitables questions. Tout d'abord, ce n'est point dans la séance du 7 mars, mais bien dans celle du 10 février, c'est-à-dire avant la publication du fameux décret, que M. le maire a tenu le langage que lui reproche M. Scamps. Evidemment, M. le maire connaissait le décret depuis le mois de novembre et il a eu grand tort de dire le contraire. Nous sommes en cela complètement de l'avis de M. Scamps. La franchise est la première vertu d'un administrateur. Mais il faut tenir compte de la position assez difficile de M. Descat, placé entre le mécontentement bien accentué de ses administrés et les exigences gouvernementales. »

« Quant aux considérations soulevées devant les Chambres par M. Jules Brame, elles n'engagent nullement la ville de Roubaix. Notre représentant, pour faire adopter la demande d'emprunt, a dû nécessairement tracer l'exposé de notre situation financière et a fait une simple allusion aux indemnités que nous pourrions être appelés à payer ; mais ces indemnités n'étaient pas comprises dans les objets déterminés pour lesquels l'emprunt a été autorisé. M. Scamps peut s'en convaincre en consultant le Bulletin des lois (Année 1868, n° 1590).

« Que M. Scamps désire être indemnisé, nous le concevons, mais qu'il veuille à toute force être indemnisé par les contribuables qui, en définitive, ne sont pas cause de ses malheurs, voilà ce que nous n'admettrons jamais. Nous n'yons dit ce que nous pensons de la demande d'audience formée près de l'Empereur. Nous voulons espérer que l'événement nous donnera raison contre M. Scamps. S'il en était autrement, il y aurait lieu probablement d'entrer avec lui dans des explications plus précises et plus intéressantes. »

J. N.

En regard de la lettre de M. Scamps, nous croyons bon de mettre l'avis d'un petit contribuable :

« Monsieur le rédacteur-gérant du Journal de Roubaix. »

« Dans l'un de vos derniers numéros, M. Ph. Scamps a plaidé sa cause avec une verve, une vivacité qu'il a puisées dans une conviction sincère ; il a raconté son cas ; je vais dire le mien :

« Je suis épicière, boulangère ou autre chose. La grève m'a fait perdre une trentaine de clients qui, dans leur départ précipité, ont oublié de me solder leurs factures qui se montent à quelques milliers de francs ; le départ d'autres familles ouvrières a fait dans mes recettes une diminution notable. Ce que je perds ainsi (moi et mes nombreux collègues de toutes corporations) constitue pour nous un dommage relativement assez sérieux que celui de MM. les fabricants.

« Nous ne sommes cependant point cause de l'émeute, nous n'aurions même retiré aucun avantage de l'économie qui devait résulter de la réforme. Quelqu'un a-t-il songé à nous plaindre ? Nous ne soufflons mot, et nous n'aurons pour nous consoler que notre imposition extraordinaire comme contribuables.

« Nous laissons au temps, seul, le soin de réparer la brèche faite à notre petit avoir et on sait que le commerce ne les répare pas si vite que l'industrie.

« Je crois donc que la patience doit être la vertu première de ces Messieurs, jusqu'au moment où l'Empereur qui, comme vous l'observez judicieusement, s'est moralement engagé en amaisant les émeutiers, dira de quelle caisse on paiera les indemnités. Partant du proverbe « qui casse les verres les paie, » et prenant en considération que le commerce de Roubaix a payé une large part à cette émeute, je dis qu'il serait de la dernière injustice de nous faire payer les indemnités, et l'administration, si mal menée par M. Scamps, n'a fait que son devoir en nous défendant jusqu'au bout ; elle devait pro-

tester contre la loi absurde qui nous condamne.

« Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, les sincères salutations d'un Contribuable de Roubaix. »

« On a affiché en ville l'avis suivant : Le Maire de la ville de Roubaix, chevalier de la Légion d'Honneur, »

« Donne avis Que la délibération, en date du 9 décembre 1868, par laquelle le Conseil municipal de Roubaix a voté des modifications au plan d'alignement de la ville, ayant pour objet la création des pans coupés de 3 mètres au minimum aux angles des rues, restera ainsi que ledit plan d'alignement, déposé à la mairie de Roubaix, afin que chaque habitant puisse en prendre connaissance. »

« Les mardi, mercredi et jeudi, 22, 23 et 24 juin, de onze heures à midi, M. le juge de paix du canton de Roubaix Est, commissaire désigné par l'arrêté de M. le Conseiller d'Etat, chargé de l'administration du département du Nord, du 27 mai dernier, recevra, dans la salle d'audience, les déclarations des habitants sur l'utilité publique des dites modifications. »

« C. DESCAT »

« La procession de dimanche dernier a été magnifique. Le soleil était radieux, et par l'effet qu'il donnait à la cérémonie, se faisait pardonner son excessive chaleur. Désiré le riche et gracieux cortège qui pendant deux heures et demie a défilé dans nos principales rues, parler des décorations si prodigieuses et si pleines de fraîcheur et de bon goût, ce serait en quelque sorte se louer soi-même, car on peut le dire, toutes les classes de la société étaient représentées dans cette cérémonie religieuse. Nous nous bornerons à dire que tous les étrangers qui ont vu la pompe déployée par notre cathédrale, cité ont été étonnés en termes très chaleureux toute leur admiration pour une manifestation aussi universelle, manifestation qui a profondément ému aussi le cœur des deux respectables prêtres qui y assistaient.

Dans l'un de nos derniers numéros, nous avons donné quelques détails biographiques sur Mgr Dubar, notre concitoyen, missionnaire en Chine, en ce moment parmi nous. Avant d'entrer dans les ordres et alors qu'il vivait au milieu des siens, Mgr Dubar cultivait la musique, à l'exemple de la plupart des roubaixiens, et faisait partie de la Grande Harmonie. Cette société s'en est souvenue, et dimanche, à l'issue de la procession, elle est allée lui donner un serenade. Le prêtre s'est montré vivement touché de cette attention. En pré-tenant les musiciens, M. Pierre Parent lui a dit que si c'était un honneur pour la ville de Roubaix d'avoir un évêque parmi ses enfants, la Grande Harmonie s'honorait aussi de l'avoir autrefois compté parmi ses membres. Mgr Dubar a reconnu plusieurs de ses anciens collègues et a embrassé cordialement M. Ch. Wattel, son ancien camarade de pupitre. Avec tous, il a échangé quelques paroles aimables.

Faisant allusion au concours du Havre dont il s'agit, M. de Jassières a dit : « Sa Grandeur a félicité la Grande Harmonie et lui a souhaité encore un long avenir et de nombreux succès. »

D'après une rumeur évidemment fort exagérée, mais que nous devons mentionner, car elle circule en ville avec une grande persistance, la caserne d'infanterie de Roubaix aurait été hier soir le théâtre de scènes de mutinerie d'une certaine gravité. On comprend la réserve que nous

« Vous le voyez, cette rumeur est évidemment fautive, si même elle n'est tout à fait fautive. Dans ce dernier cas, nous devons garder en pareille matière : mais d'après ce qui se dit dans le public, quelques bruits auraient chanté la Marseillaise et plusieurs sergents et caporaux seraient aujourd'hui sous les verrous. »

« Nous les voyons, cette rumeur est évidemment fautive, si même elle n'est tout à fait fautive. Dans ce dernier cas, nous devons garder en pareille matière : mais d'après ce qui se dit dans le public, quelques bruits auraient chanté la Marseillaise et plusieurs sergents et caporaux seraient aujourd'hui sous les verrous. »

« Ce serait, cryons-nous la première fois depuis le rétablissement de l'Empire, que des soldats se seraient livrés à des actes d'insubordination aussi profondément regrettables. »

« Une singulière trouvaille a été faite dimanche par un cultivateur, M. Delcourt, habitant la petite ferme Dufermont, route de Lannoy. Vers deux heures après-midi, il visitait un champ de blé qu'il possède au Thieu, lorsqu'en passant sur un petit sentier qui borde sa pièce de terre, il remarqua un endroit où le blé était foulé ; il pénétra dans le champ et à 4 ou 5 mètres du sentier, il vit de la terre fraîchement remuée. »

« Il la fouilla avec les mains et mit à découvert un baril de la contenance de 50 litres environ ou était renfermé avec divers autres objets, supputés en toile contenant 206 francs et un chiffon contenant 10 francs, en pièces de 5 et 2 francs. »

« Avis au propriétaire. — Toutefois il croit devoir réclamer son avoir. »

« Nos lecteurs se souviennent peut-être d'une histoire mystérieuse qui, il y a plusieurs années, intrigua pendant quinze jours toute la ville de Roubaix. Il s'agissait d'une maison hantée disait-on, par des esprits infernaux... esprits soneurs et musiciens. Chaque soir, à la même heure, toutes les sonnettes de la maison s'agitaient bruyamment comme mues par des mains mystérieuses. Le piano de son côté exécutait une musique inconnue, sans nom, effroyable ; c'était tantôt un loppage assourdissant au milieu duquel on distinguait comme des plaintes, et des cris étouffés, tantôt des vals déliants, remblables à celles qui doivent faire danser les hôtes de l'enter. La police, qui découvre tant de choses, ne put jamais trouver la cause de tout ce bruit que les commerçants du quartier attribuaient, faute de mieux, aux puissances infernales. »

« La ville de Manchester est en ce moment le théâtre de scènes à peu près semblables à celles que nous avons vues ici, ce qui peut faire supposer que les esprits soneurs affectionnent tout particulièrement les villes industrielles. Voici ce que nous lisons dans le Manchester-Examiner :

« Depuis quelques soirées, une foule immense assise devant l'hôtel, d'après le bruit ayant cours qu'un esprit (revenant) a choisi l'un des centres les plus peuplés de Manchester, vis-à-vis la gare du chemin de fer de Londres, pour y faire des apparitions nocturnes. Depuis cinq semaines, les personnes qui logent à l'hôtel sont réveillées et troublées toutes les nuits par étranges bruits, inexpliqués. A peine les domestiques de l'hôtel sont-ils couchés que l'on entend un bruit, trois fois même toutes les sonnettes et cloches de l'hôtel tinter à la fois, (il y en a 14). Souvent on a fait des rondes de surveillance sans rien découvrir. La sonnerie cessait brusquement et tout à fait, et l'on n'entendait plus rien. Mais aussitôt que toutes les lumières étaient éteintes de nouveau dans l'hôtel, les bruits étranges recommençaient de plus belle. »

« Il y a huit jours, on a fait venir des serruriers qui ont visité toutes les sonnettes de l'hôtel et l'on a d'autant mieux cru que l'esprit s'était cette fois éloigné pour tout de bon que pendant six nuits le silence a été parfait. Toutefois, dans la nuit de mardi à mercredi, en dépit des visites des serruriers et de la surveillance des policemen, la sonnerie a recommencé. On prétend avoir rencontré dans les escaliers de l'hôtel un être extraordinaire avec un vêtement noir fantastique ; deux policemen et un jeune garçon qui l'ont rencontré ont été si épouvantés qu'ils n'ont pu donner des renseignements. De tout le personnel de l'hôtel, c'est la cuisinière qui a été la plus effrayée. Cette femme a cru devoir mercredi, renoncer à sa place pour autant lucrative, et de plus, elle est tombée gravement malade. Tous les soirs à une heure avancée, les curieux affluent par centaines aux portes de l'hôtel désireux de faire connaissance avec le revenant insaisissable. Cette curiosité et cette exigence pour être mis en rapport avec l'esprit sont très profitables au maître de l'hôtel qui loue très cher ses escaliers et ses couloirs. »

« Voilà un hôtelier qui a bien de l'esprit ! »

« Pour toute la chronique locale : J. REBOUX. »

FAITS DIVERS.

« On nous écrit de Paris, dimanche 6 juin : »

« Jamais, depuis sa fondation, le grand prix de Paris n'a été couru dans des conditions aussi intéressantes, et n'a donné lieu à une plus belle lutte et à un triomphe aussi indiscutable pour l'élevage national. Devant la révélation de Gladiator, le plus grand cheval qu'il ait jamais eu, on objecte contre Manche que le poulain, quoique fils de Monarque, était un produit de l'élevage anglais. Cette fois on ne saurait parler ainsi. Glaneur est un cheval citoyen. »

« On lit dans le Journal d'ile et-Vilaine »

« Le 25 décembre 1867, un soldat breton, M. Coignera (Adolphe-Emile), alors sergent-major au 12^e régiment de ligne, rencontrait, entre Tiar et Mostaganem, un petit Arabe mourant d'inanition, comme tant d'autres. Le pauvre enfant avait perdu père et mère, dévorés par la famine. Le brave Coignera, ému de pitié, ramassa le moribond, partagea son pain avec lui et ne voulut pas l'abandonner. Il demanda un congé, l'amena à Rennes et le fit adopter dans sa propre famille. Depuis ce temps, le petit Mohamed ben Cadour, bien choyé bien élevé, ne manque de rien, va à l'école et témoigne la plus vive reconnaissance à ses bienfaiteurs. »

« Tels sont les faits qui ont fait décerner une médaille d'honneur au sergent-major Coignera, actuellement notre concitoyen. »

« On lit dans le Journal d'ile et-Vilaine »

« Le 25 décembre 1867, un soldat breton, M. Coignera (Adolphe-Emile), alors sergent-major au 12^e régiment de ligne, rencontrait, entre Tiar et Mostaganem, un petit Arabe mourant d'inanition, comme tant d'autres. Le pauvre enfant avait perdu père et mère, dévorés par la famine. Le brave Coignera, ému de pitié, ramassa le moribond, partagea son pain avec lui et ne voulut pas l'abandonner. Il demanda un congé, l'amena à Rennes et le fit adopter dans sa propre famille. Depuis ce temps, le petit Mohamed ben Cadour, bien choyé bien élevé, ne manque de rien, va à l'école et témoigne la plus vive reconnaissance à ses bienfaiteurs. »

« Tels sont les faits qui ont fait décerner une médaille d'honneur au sergent-major Coignera, actuellement notre concitoyen. »

« On lit dans le Journal d'ile et-Vilaine »

« Le 25 décembre 1867, un soldat breton, M. Coignera (Adolphe-Emile), alors sergent-major au 12^e régiment de ligne, rencontrait, entre Tiar et Mostaganem, un petit Arabe mourant d'inanition, comme tant d'autres. Le pauvre enfant avait perdu père et mère, dévorés par la famine. Le brave Coignera, ému de pitié, ramassa le moribond, partagea son pain avec lui et ne voulut pas l'abandonner. Il demanda un congé, l'amena à Rennes et le fit adopter dans sa propre famille. Depuis ce temps, le petit Mohamed ben Cadour, bien choyé bien élevé, ne manque de rien, va à l'école et témoigne la plus vive reconnaissance à ses bienfaiteurs. »

« Tels sont les faits qui ont fait décerner une médaille d'honneur au sergent-major Coignera, actuellement notre concitoyen. »

« Vous le voyez, cette rumeur est évidemment fautive, si même elle n'est tout à fait fautive. Dans ce dernier cas, nous devons garder en pareille matière : mais d'après ce qui se dit dans le public, quelques bruits auraient chanté la Marseillaise et plusieurs sergents et caporaux seraient aujourd'hui sous les verrous. »

« Nous les voyons, cette rumeur est évidemment fautive, si même elle n'est tout à fait fautive. Dans ce dernier cas, nous devons garder en pareille matière : mais d'après ce qui se dit dans le public, quelques bruits auraient chanté la Marseillaise et plusieurs sergents et caporaux seraient aujourd'hui sous les verrous. »

« Ce serait, cryons-nous la première fois depuis le rétablissement de l'Empire, que des soldats se seraient livrés à des actes d'insubordination aussi profondément regrettables. »

« Une singulière trouvaille a été faite dimanche par un cultivateur, M. Delcourt, habitant la petite ferme Dufermont, route de Lannoy. Vers deux heures après-midi, il visitait un champ de blé qu'il possède au Thieu, lorsqu'en passant sur un petit sentier qui borde sa pièce de terre, il remarqua un endroit où le blé était foulé ; il pénétra dans le champ et à 4 ou 5 mètres du sentier, il vit de la terre fraîchement remuée. »

« Il la fouilla avec les mains et mit à découvert un baril de la contenance de 50 litres environ ou était renfermé avec divers autres objets, supputés en toile contenant 206 francs et un chiffon contenant 10 francs, en pièces de 5 et 2 francs. »

« Avis au propriétaire. — Toutefois il croit devoir réclamer son avoir. »

« Nos lecteurs se souviennent peut-être d'une histoire mystérieuse qui, il y a plusieurs années, intrigua pendant quinze jours toute la ville de Roubaix. Il s'agissait d'une maison hantée disait-on, par des esprits infernaux... esprits soneurs et musiciens. Chaque soir, à la même heure, toutes les sonnettes de la maison s'agitaient bruyamment comme mues par des mains mystérieuses. Le piano de son côté exécutait une musique inconnue, sans nom, effroyable ; c'était tantôt un loppage assourdissant au milieu duquel on distinguait comme des plaintes, et des cris étouffés, tantôt des vals déliants, remblables à celles qui doivent faire danser les hôtes de l'enter. La police, qui découvre tant de choses, ne put jamais trouver la cause de tout ce bruit que les commerçants du quartier attribuaient, faute de mieux, aux puissances infernales. »

« La ville de Manchester est en ce moment le théâtre de scènes à peu près semblables à celles que nous avons vues ici, ce qui peut faire supposer que les esprits soneurs affectionnent tout particulièrement les villes industrielles. Voici ce que nous lisons dans le Manchester-Examiner :

« Depuis quelques soirées, une foule immense assise devant l'hôtel, d'après le bruit ayant cours qu'un esprit (revenant) a choisi l'un des centres les plus peuplés de Manchester, vis-à-vis la gare du chemin de fer de Londres, pour y faire des apparitions nocturnes. Depuis cinq semaines, les personnes qui logent à l'hôtel sont réveillées et troublées toutes les nuits par étranges bruits, inexpliqués. A peine les domestiques de l'hôtel sont-ils couchés que l'on entend un bruit, trois fois même toutes les sonnettes et cloches de l'hôtel tinter à la fois, (il y en a 14). Souvent on a fait des rondes de surveillance sans rien découvrir. La sonnerie cessait brusquement et tout à fait, et l'on n'entendait plus rien. Mais aussitôt que toutes les lumières étaient éteintes de nouveau dans l'hôtel, les bruits étranges recommençaient de plus belle. »

« Il y a huit jours, on a fait venir des serruriers qui ont visité toutes les sonnettes de l'hôtel et l'on a d'autant mieux cru que l'esprit s'était cette fois éloigné pour tout de bon que pendant six nuits le silence a été parfait. Toutefois, dans la nuit de mardi à mercredi, en dépit des visites des serruriers et de la surveillance des policemen, la sonnerie a recommencé. On prétend avoir rencontré dans les escaliers de l'hôtel un être extraordinaire avec un vêtement noir fantastique ; deux policemen et un jeune garçon qui l'ont rencontré ont été si épouvantés qu'ils n'ont pu donner des renseignements. De tout le personnel de l'hôtel, c'est la cuisinière qui a été la plus effrayée. Cette femme a cru devoir mercredi, renoncer à sa place pour autant lucrative, et de plus, elle est tombée gravement malade. Tous les soirs à une heure avancée, les curieux affluent par centaines aux portes de l'hôtel désireux de faire connaissance avec le revenant insaisissable. Cette curiosité et cette exigence pour être mis en rapport avec l'esprit sont très profitables au maître de l'hôtel qui loue très cher ses escaliers et ses couloirs. »

« Voilà un hôtelier qui a bien de l'esprit ! »

« Pour toute la chronique locale : J. REBOUX. »

FAITS DIVERS.

« On nous écrit de Paris, dimanche 6 juin : »

« Jamais, depuis sa fondation, le grand prix de Paris n'a été couru dans des conditions aussi intéressantes, et n'a donné lieu à une plus belle lutte et à un triomphe aussi indiscutable pour l'élevage national. Devant la révélation de Gladiator, le plus grand cheval qu'il ait jamais eu, on objecte contre Manche que le poulain, quoique fils de Monarque, était un produit de l'élevage anglais. Cette fois on ne saurait parler ainsi. Glaneur est un cheval citoyen. »

« On lit dans le Journal d'ile et-Vilaine »

« Le 25 décembre 1867, un soldat breton, M. Coignera (Adolphe-Emile), alors sergent-major au 12^e régiment de ligne, rencontrait, entre Tiar et Mostaganem, un petit Arabe mourant d'inanition, comme tant d'autres. Le pauvre enfant avait perdu père et mère, dévorés par la famine. Le brave Coignera, ému de pitié, ramassa le moribond, partagea son pain avec lui et ne voulut pas l'abandonner. Il demanda un congé, l'amena à Rennes et le fit adopter dans sa propre famille. Depuis ce temps, le petit Mohamed ben Cadour, bien choyé bien élevé, ne manque de rien, va à l'école et témoigne la plus vive reconnaissance à ses bienfaiteurs. »

« Tels sont les faits qui ont fait décerner une médaille d'honneur au sergent-major Coignera, actuellement notre concitoyen. »

« On lit dans le Journal d'ile et-Vilaine »

« Le 25 décembre 1867, un soldat breton, M. Coignera (Adolphe-Emile), alors sergent-major au 12^e régiment de ligne, rencontrait, entre Tiar et Mostaganem, un petit Arabe mourant d'inanition, comme tant d'autres. Le pauvre enfant avait perdu père et mère, dévorés par la famine. Le brave Coignera, ému de pitié, ramassa le moribond, partagea son pain avec lui et ne voulut pas l'abandonner. Il demanda un congé, l'amena à Rennes et le fit adopter dans sa propre famille. Depuis ce temps, le petit Mohamed ben Cadour, bien choyé bien élevé, ne manque de rien, va à l'école et témoigne la plus vive reconnaissance à ses bienfaiteurs. »

« Tels sont les faits qui ont fait décerner une médaille d'honneur au sergent-major Coignera, actuellement notre concitoyen. »

« On lit dans le Journal d'ile et-Vilaine »

« Le 25 décembre 1867, un soldat breton, M. Coignera (Adolphe-Emile), alors sergent-major au 12^e régiment de ligne, rencontrait, entre Tiar et Mostaganem, un petit Arabe mourant d'inanition, comme tant d'autres. Le pauvre enfant avait perdu père et mère, dévorés par la famine. Le brave Coignera, ému de pitié, ramassa le moribond, partagea son pain avec lui et ne voulut pas l'abandonner. Il demanda un congé, l'amena à Rennes et le fit adopter dans sa propre famille. Depuis ce temps, le petit Mohamed ben Cadour, bien choyé bien élevé, ne manque de rien, va à l'école et témoigne la plus vive reconnaissance à ses bienfaiteurs. »

« Tels sont les faits qui ont fait décerner une médaille d'honneur au sergent-major Coignera, actuellement notre concitoyen. »